



Schweizerisches Kompetenzzentrum für Menschenrechte (SKMR)
Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)
Centro svizzero di competenza per i diritti umani (CSDU)
Swiss Centre of Expertise in Human Rights (SCHHR)

Étude « Mise en œuvre du droit de participation de l'enfant au sens de l'art. 12 CDE »

Compte rendu du colloque et classement des recommandations du CSDH

Colloque pour la présentation de l'étude, le 23 octobre 2020, en ligne

Le colloque pour présenter l'étude « [Mise en œuvre du droit de participation de l'enfant au sens de l'art. 12 CDE](#) » s'est tenu en ligne avec succès le 23 octobre 2020, avec plus de 100 participant-e-s. L'évènement a été enregistré et vous pouvez accéder à la vidéo en cliquant sur ce [lien](#).

Des représentant-e-s de la Confédération, de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) ainsi que huit expertes et experts de terrain actifs dans les cantons qui ont participé à l'étude (AG, BS, BE, FR, SG, SZ, TU, VD, ZH) ont pris part au colloque. Nous remercions Martin Dummermuth, directeur du Département fédéral de la justice, et Joanna Bärtschi, responsable du domaine enfance et jeunesse du CDAS, pour leurs présentations d'ouverture, ainsi que les intervenant-e-s qui ont pris part aux deux tables rondes thématiques, Elisabeth Ramelet (VD), Danielle Schwendener (BE), Ruedi Winet (ZH), Matias Dabbene (ZH), Beatriz Gil Jayyousi (AG), Yasmina Savoy (FR) et Roger Zahner (SG). Enfin, nous remercions également l'observatrice du colloque, Claudia Kittel, responsable du mécanisme de suivi de la CDE de l'Institut allemand pour les droits humains.

Dans le cadre des deux tables rondes autour des thèmes (1) « droit de la famille, protection de l'enfance, santé » et (2) « droit pénal des mineur-e-s, éducation et politique de l'enfance et de la jeunesse », les représentant-e-s des cantons qui ont participé à l'étude ont discuté des points majeurs de l'étude ainsi que des défis les plus importants dans la mise en œuvre de l'art. 12 CDE sur le terrain.

Les quelques 100 participant-e-s, issu-e-s de l'administration, des autorités, d'organisations de la société civile et du domaine académique ainsi que d'autres personnes intéressées par les droits de l'enfant et de la politique de l'enfance et de la jeunesse, ont pu adresser leurs préoccupations et leurs questions aux intervenant-e-s via le chat lors des tables rondes. La plupart des questions et suggestions concernaient l'amélioration de la prise en compte systématique de l'avis des enfants et des jeunes, de manière générale, et dans les différents domaines thématiques, ce qui s'est également reflété dans le classement des recommandations.

Classement des recommandations du CSDH

Lors de la conférence, les participant-e-s ont été invité-e-s à évaluer quelles étaient les cinq recommandations qu'ils considéraient être les plus importantes parmi les 28 recommandations que le CSDH a adressées à la Confédération et aux cantons. 72 personnes ont pris part à l'évaluation. Toutefois, à la lecture du classement suivant, il convient de noter que les réponses reflètent le contexte professionnel et institutionnel des participant-e-s. Les graphes détaillés se trouvent plus bas dans ce même document. L'ensemble des recommandations accompagnées de propositions concrètes se trouve dans l'[étude et le résumé](#).

1. Recommandations adressées à la Confédération et aux cantons

Les participant-e-s ont estimé qu'il était prioritaire pour la Confédération et les cantons de **prendre en compte systématiquement l'avis des enfants et des jeunes dans les projets, les travaux de commissions et les travaux législatifs (recommandations 1 et 6)**.

1. Prise en compte systématique de l'avis des enfants et des jeunes à l'échelon fédéral

Le CSDH recommande à la Confédération de faire participer davantage les enfants et les jeunes, de manière plus évidente et plus directe sur toutes les questions qui les concernent à l'échelon tant national qu'international. Il faut les intégrer systématiquement et directement dans les projets, les travaux de commissions et les travaux législatifs.

6. Participation systématique des enfants et des jeunes à l'échelon cantonal

Le CSDH recommande aux cantons de laisser participer davantage, de manière plus évidente et plus directe, les enfants et les jeunes aux questions qui les concernent à l'échelon de la politique cantonale. Il faut les impliquer systématiquement dans les projets, commissions et travaux législatifs.

1.1 Confédération (recommandations 1 - 5)

Concernant les recommandations adressées spécifiquement à la Confédération, les participant-e-s ont de plus estimé que **la participation devrait être un objectif contraignant de la politique suisse de l'enfance et de la jeunesse (recommandation 2)** et qu'un **Bureau fédéral des droits de l'enfant devrait être constitué (recommandation 3)**. Finalement, outre la sensibilisation aux droits de l'enfant, la Confédération devrait également soutenir les cantons et les spécialistes en leur fournissant du matériel de formation et d'information, ainsi que des outils pratiques pour la mise en œuvre des droits de l'enfant et de l'article 12 CDE.

2. Participation en tant qu'objectif contraignant de la politique suisse de l'enfance et de la jeunesse

Le CSDH recommande à la Confédération de fixer les objectifs généraux de la politique suisse de l'enfance et de la jeunesse et d'y inscrire de manière explicite la participation des enfants et des jeunes (art. 12 CDE).

3. Bureau fédéral des droits de l'enfant

Le CSDH recommande à la Confédération de fonder un Bureau fédéral des droits de l'enfant qui aura pour compétences de participer au processus législatif et au traitement des objets parlementaires, de conseiller, d'assurer la coordination et le réseautage et d'octroyer des aides financières, comme le font déjà le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées.

1.2 Cantons (recommandations 6 - 10)

Le renforcement du réseautage et des échanges entre experts (recommandation 7) et la participation de l'enfant en tant que critère d'évaluation appliqué par les autorités de surveillance (recommandation 8) ont pris respectivement la deuxième et troisième du classement des recommandations adressées aux cantons.

7. Renforcement du réseautage et des échanges entre experts en vue de la mise en œuvre de l'art. 12 CDE

Le CSDH recommande aux cantons de renforcer le réseautage et les échanges entre experts en vue de la mise en œuvre de l'art. 12 CDE, avec le soutien de la Confédération et des conférences intercantionales.

8. Participation de l'enfant en tant que critère d'évaluation appliqué par les autorités de surveillances

Le CSDH recommande aux cantons de définir et de prendre en compte la participation de l'enfant parmi les critères d'évaluation et/ou de contrôle à appliquer par les autorités spécialisées de surveillance (dans les différents domaines).

1.3 Recommandations par domaine (11 - 28)

Les domaines de la justice (droit de la famille et droit pénal des mineur-e-s), de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la santé, ainsi que des parlements des jeunes ont été examinés dans l'étude. Les participant-e-s ont estimé que les mesures les plus urgentes pour la mise en œuvre du droit de participation des enfants se situent dans les domaines de la protection de l'enfance (recommandations 17-19) et de l'éducation (recommandations 20-23), donc dans les écoles.

Parmi les recommandations qui concernent tous les domaines, **la formation continue des spécialistes** a été considérée de loin comme la plus importante, suivie **par la prise en compte systématique de l'avis des enfants et des jeunes** et la **nécessité d'informer et de sensibiliser davantage les personnes concernées sur l'article 12 de la CDE**.

Suivi de l'étude

En 2017, la Confédération a confié au CSDH le soin d'établir un bilan comparatif sur l'ensemble de la Suisse de l'état de la mise en œuvre de l'art. 12 CDE. L'étude a ainsi servi de base à la rédaction du rapport du Conseil fédéral, demandé par le [postulat 14.3382](#) « Droit de l'enfant d'être entendu. Bilan de la mise en œuvre en Suisse de l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant » de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national.

Le [rapport du Conseil fédéral](#) « Droit de l'enfant d'être entendu. Bilan de la mise en œuvre en Suisse de l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant » a été publié le 2 septembre 2020. Dans ce rapport, le Conseil fédéral a analysé les cinq recommandations à l'adresse de la Confédération, ainsi que les six recommandations adressées aux cantons pour lesquelles un soutien de la Confédération est suggéré (recommandations 13, 15, 19, 23, 24, 27).

Comme la majorité des 28 recommandations s'adressent aux cantons, le CSDH va dans un premier temps chercher à échanger avec les conférences intercantionales concernées (CDIP, CSD, CCJDP, CDAS). Le CSDH s'efforcera également de mettre à la disposition des spécialistes cantonaux les principes de base, les instruments et les exemples de bonnes pratiques abordés dans l'étude.

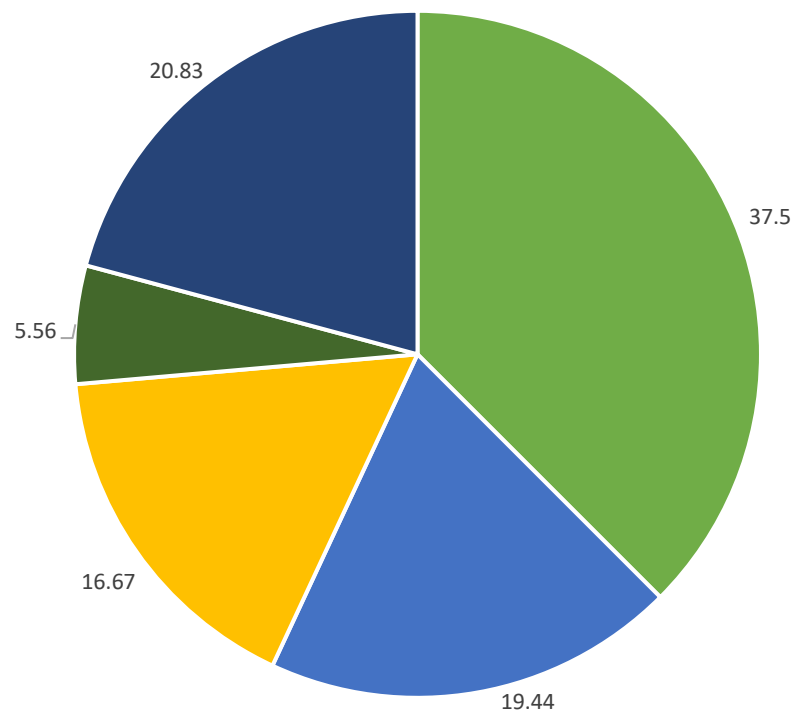
Le prochain rapport périodique de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU à l'attention du Comité des droits de l'enfant est prévu pour 2021 et le Comité formulera ensuite ses propres recommandations. Dans cette perspective, cette étude constitue une base supplémentaire dans la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse en général et particulièrement du pilier essentiel de la Convention, à savoir la participation des enfants et des jeunes à toutes les questions qui les concernent.

A cet effet, les organisations gouvernementales et privées, les associations spécialisées, les institutions académiques et la société civile sont concernées au même titre !

Étude « Mise en œuvre du droit de participation de l'enfant au sens de l'art. 12 CDE » : compte rendu du colloque et classement des recommandations

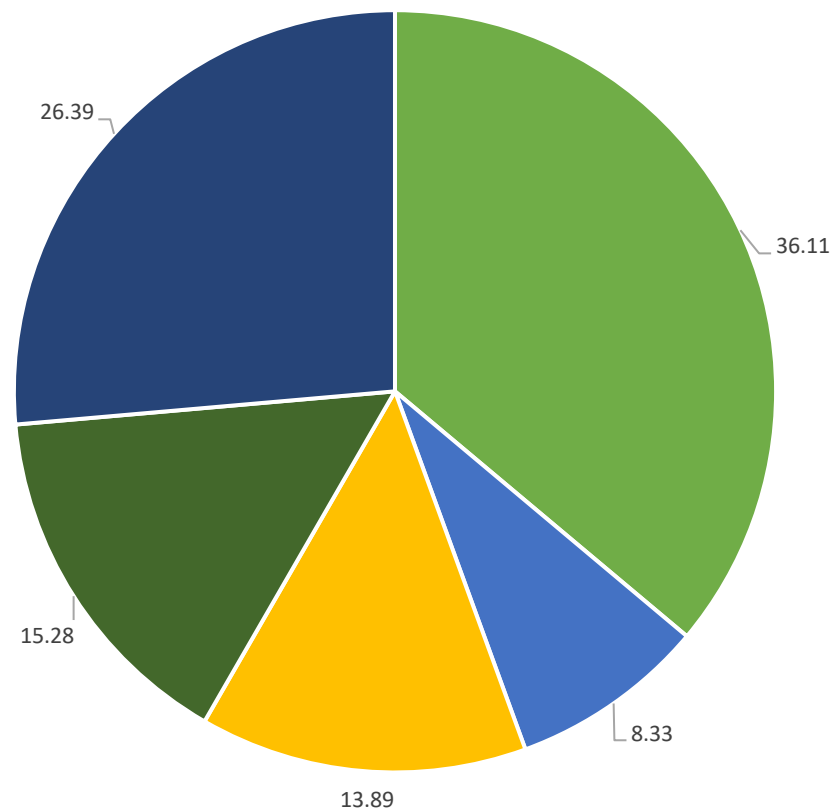
Les responsables du domaine thématique de la Politique de l'enfance et de la jeunesse du CSDH, [Michelle Cottier](#) et [Philip Jaffé](#), ainsi que les auteures de l'étude [Sandra Hotz](#) et [Christina Weber Khan](#) répondent volontiers à toutes questions concernant l'étude ou le colloque, ainsi que le suivi de l'étude.

Welche der 5 Empfehlungen an den Bund ist für Sie die wichtigste?
Laquelle des 5 recommandations à la Confédération est la plus importante selon vous ?



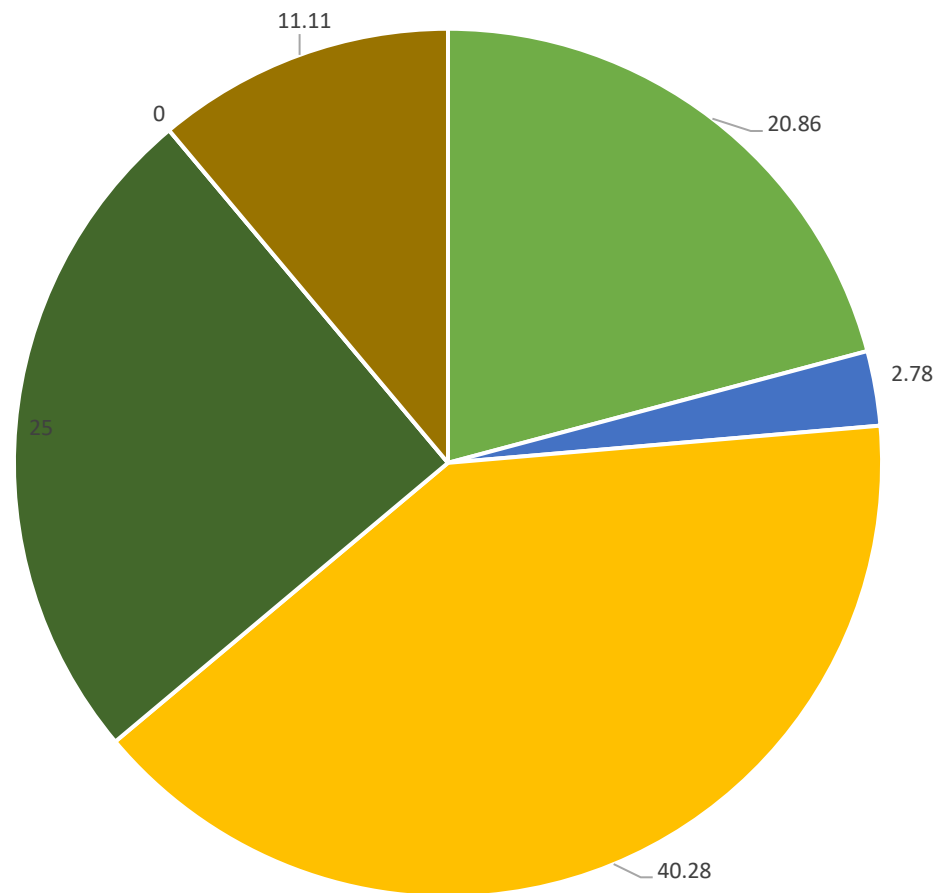
- Systematischer Einbezug (1) Prise en compte systématique (1)
- Partizipation als Leitziel der Kinder-und Jugendpolitik (2) La participation comme objectif principal de la politique de l'enfance et de la jeunesse (2)
- Eidg. Büro für Kinderrechte (3) Bureau fédéral des droits de l'enfant (3)
- Sensibilisierungskampagnen (4) Campagnes de sensibilisation (4)
- Gesetzliche Anpassungen (Verfassung/ZGB) (5) Adaptations législatives (Constitution/CC) (5)

Welche der 5 Empfehlungen an die Kantone ist für Sie die wichtigste?
Laquelle des 5 recommandations aux cantons est la plus importantes selon vous ?



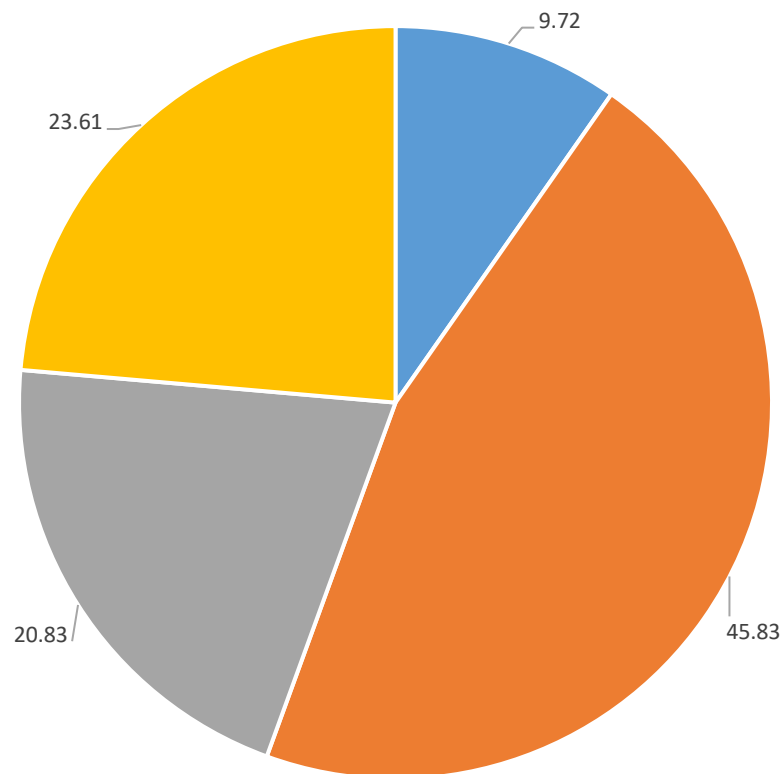
- Systematischer Einbezug Kinder und Jugendliche (6) Prise en compte systématique de l'avis des enfants et des jeunes (6)
- Stärkung der Vernetzung und Fachaustausch (7) Renforcement du réseautage et des échanges entre spécialistes (7)
- Partizipation als Evaluationskriterium bei der Aufsicht (8) La participation comme critère d'évaluation par les autorités de surveillance (8)
- Praxiserhebungen (9) Enquête sur la pratique (9)
- Kantonale Anlaufstellen (Ombudsstelle) (10) Points de contact cantonaux (10)

In welchem der 6 Themenbereiche sehen Sie den grössten Handlungsbedarf?
Dans lequel des 6 domaines voyez-vous le plus la nécessité d'agir ?



- Familienrecht / Droit de la famille
- Jugendstrafrecht / Droit pénal des mineurs
- Kinderschutz / Protection de l'enfant
- Bildung / Education
- Gesundheit / Santé
- Jugendparlamente / Parlement des jeunes

Welche der themenbereichsübergreifenden Empfehlungen (11 - 28) sind für sie am wichtigsten?
Laquelle des recommandations qui concernent tous les domaines (11-28) est la plus importante selon vous ?



- Stärkung der Zusammenarbeit / Renforcement de la collaboration
- Weiterbildung der Fachpersonen / Formation continue des spécialistes
- Sensibilisierung der Betroffenen / Sensibilisation des personnes concernées
- Direkter Einbezug der Kinder und Jugendlichen / Prise en compte direct de l'avis des enfants et des jeunes